



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 07 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON - Sandrine BOSCARO, pouvoir donné à Frédéric MAUGIRON

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° D_08_07032023

08. Budget de la commune : Approbation du budget primitif 2023

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2023 du budget de la commune.

Ce document budgétaire doit faire l'objet d'une maquette officielle, telle qu'annexée à la présente délibération et présenter les prévisions de dépenses et de recettes du budget de la commune pour l'année 2023.

Un document de travail déclinant le détail des inscriptions budgétaires a été présenté en commission finances le 27 février 2023.

La maquette budgétaire a été transmise aux conseillers municipaux préalablement au présent Conseil municipal.

Monsieur le Maire, appuyé techniquement par la secrétaire générale, présente les données financières inscrites dans ce budget qui s'équilibre ainsi :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	229 974,39	307 397,83
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	39 010,90
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 116 434,34	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	346 408,73	346 408,73
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 495 310,00	1 406 800,12
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 88 509,88
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 495 310,00	1 495 310,00
	=	=	=
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 841 718,73	1 841 718,73

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Adopte le budget primitif du budget de la commune pour l'exercice 2023.

Le Maire,
Emile BUCH



*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 09 mars 2023.
Le Maire, Emile BUCH.*

